

Évry, le 15 novembre 1888.

mon cher ami,

Je vous envoie quelques fongilles, au nombre de six, en vous priant de les examiner et de me donner votre avis sur la place qu'elles doivent occuper dans la nomenclature, vous m'obligerez. Je vous en ai déjà beaucoup pour tous les services que vous m'avez rendus; à l'ora donc un nouveau bienfait à ajouter à ceux qui l'ont précédé. Aussi croyez bien que je n'oublierai jamais les conseils et les encouragements que vous avez bien voulu me donner, et la surveillance que vous m'avez eue de m'accorder. Si mon nom est un peu connu c'est à vous que je le dois. Aussi je vous prie d'agréer ici, l'assurance de ma profonde reconnaissance. Ainsi le genre *Briardia* a été augmenté de quelques espèces, par Rehm, dans le *Kryptogamen flora*: *Briardia rubidula*, *B. purpurea*, et *B. hysteropezizoides*. Karsten a trouvé notre *Hendersonia notha* en Finlande &c. - Au sujet de *Briardia*, vous trouverez ci-joint, sur pétiole de *Pseudo-platanus* à qui Desmazière a publié sous le nom de *Hystericium petiolare* (Alb. en Schw.). L'examen que j'en ai fait me porterait à en faire un *Briardia*. Ce n'est ni un

Hysterium, ni un Lophodermium par les spores.
Voici du reste ce que l'examen microscopique m'a
montré: quelques cylindracés-claviformes, brièvement
étirés au sommet, octosporés, $40-48 = 6$; paraphyses
filiformes; spores bisériés; cylindracés-fusiformes,
obtus, hyalins, simples, $8 = 2-2\frac{1}{2}$ 0000. Je ne trouve
rien dans le Sylloge qui se rapporte à cette plante.

Gilles, dans les Discomycetes, publié une *Tropaeis*
pitcularis (Desmaz.), serait-ce la même plante?

Gilles ne donne pas de synonymie dans sa publication
je ne puis en juger. Je vous serais bien reconnaissant
de me dire ce que vous en pensez.

J'espère que vous m'envoyerez bientôt le 6^e volume
en la 2^e partie du 7^e du Sylloge - Je vieillis beaucoup,
mais j'espère néanmoins vivre encore assez longtemps
pour voir achever l'œuvre immense que vous avez
si courageusement entreprise et qui a déjà rendu
de si grands services.

Veillez agréer, mon cher ami, l'assurance de
ma bonne et bien sincère amitié.

